



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements

Question écrite n° 30043

Texte de la question

M. Robert Hue attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur les structures d'accueil adaptées aux personnes âgées handicapées. De nombreuses familles sont aujourd'hui confrontées à une insuffisance de place, parfois dramatique, dans les structures d'accueil pour personnes handicapées, pourtant incontestablement nécessaires à l'existence et la prise en charge de ces adultes dépendants, afin de leur permettre d'être convenablement prises en charge en fonction de leur handicap et de leur âge. De l'avis de tous, la qualité de la prise en charge et l'offre de soins appropriés ne peuvent continuer plus longtemps à dépendre uniquement des capacités financières ou des choix politiques des départements où résident les personnes handicapées. C'est pourquoi il serait souhaitable, comme le demandent les associations, qu'une plus grande solidarité nationale soit mise en oeuvre afin d'assurer une véritable égalité de traitement du handicap sur l'ensemble du territoire et de permettre ainsi à toutes les personnes âgées handicapées de bénéficier d'un hébergement adapté et de soins de qualité. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin d'améliorer au plan national le dispositif d'aides aux personnes handicapées, notamment s'il entend prendre des dispositions afin de favoriser la construction de structures d'accueil adaptées à l'hébergement des personnes âgées handicapées.

Données clés

Auteur : [M. Robert Hue](#)

Circonscription : Val-d'Oise (5^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30043

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 1999, page 2949